

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2013

Le conseil municipal, dûment convoqué le 24 octobre 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE - Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND - Jean-Pierre FONTIBUS –Murielle BARBECOT

Excusé : Christophe COQUART

Absents : Magali TAFARO –Patrick DER-KEVORKIAN – Franck ALBANESE

Secrétaire de séance : Jacky NOUET

Intervention de la mairie de SAINT ANDRE DE CORCY :

Monsieur BARON, maire de SAINT ANDRE DE CORCY et Madame LACROIX viennent présenter leur demande de participation des communes au règlement du loyer du local mis à disposition à l'ADMR. Un nouveau local a été rénové et cela représente une charge lourde pour la commune de ST ANDRE qui demande un loyer à l'ADMR. La mise en place d'une convention entre les 5 communes bénéficiant des services de l'ADMR permettrait de répartir le montant du loyer mensuel qui s'élève à 300 €.

Après un tour de table, l'assemblée est favorable à l'unanimité à cette convention.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE LA DOMBES

Monsieur le maire transmet la demande d'un professeur afin d'apporter une subvention pour financer un projet pédagogique. Le montant de la subvention sollicitée est de 14 € pour 1 élève domicilié à St Marcel.

L'assemblée accepte à l'unanimité d'octroyer cette subvention qui sera inscrite au budget 2014.

DECISIONS MODIFICATIVES

PRINCIPAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	Article	Op.	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Installations générales, agencements	2135	88			-11 336	
Réseaux câblés - op ordre	21533				47 407	
Réseaux câblés	21533	84			17 006	
Autres installations	2158	88			- 5 670	

GFP rattachement - ordre	13251					9 875
Autres - ordre	1328					37 532
TOTAL					47 407	47 407

Ces décisions sont adoptées par 1 ABSTENTION (C.TAPONAT) et 8 voix POUR.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHE D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la consultation pour l'aménagement d'un espace public entre la mairie et la médiathèque. La commission travaux, qui s'est réunie le 28 octobre 2013, propose de retenir les offres suivantes :

- lot 1 : entreprise MOREL pour un montant de 105 000 € HT.
- lot 2 : PARCS ET SPORTS pour un montant de 41 260 € HT

Les travaux pourraient démarrer courant décembre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ces propositions et autorise Monsieur le maire à signer le contrat et toutes pièces afférentes.

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION AVEC LE RESTAURANT SCOLAIRE ST MARCEL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 8 février 2011 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention avec l'association du restaurant scolaire. En accord avec l'association du restaurant scolaire, il est proposé l'avenant n° 2 fixant les participations pour les années scolaires 2013/2014 : 3 000 € et 2014/2015 : 4 000 €. Ces participations sont à verser en 2 fois par année scolaire. Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cet avenant.

PLUi

Monsieur le Maire fait part des remontées assez fortes des maires pour la suppression de l'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui propose un transfert de plein droit de la compétence de la réalisation des plans locaux d'urbanisme aux communautés d'agglomération et de communes.

Monsieur FONBTIBUS fait remarquer que ce sont les élus de chaque commune qui composent les communautés de communes.

Monsieur PETRONE signale que l'Etat n'instruit plus certaines autorisations d'urbanisme et que dans les prochaines années ce sera toutes les autorisations. Si cette compétence était transférée aux communautés de communes cela permettrait d'avoir plus de moyen et du personnel compétent pour instruire les dossiers. En ce qui concerne les PLU, le SCOT et les lois Grenelle sont incontournables que ce soit pour les communes ou les communautés de communes. Cela permettrait d'avoir des documents d'urbanisme cohérents sur un même territoire.

Monsieur NOUET pense que c'est le principe des communes qui est en jeu et que beaucoup de petites communes sont amenées à disparaître.

Madame TAPONAT pense que la communauté de communes applique ce qu'elle veut, les maires n'ont pas leur mot à dire.

Monsieur PETRONE signale qu'un PLUi serait long à élaborer, en revanche les procédures de modifications seraient traitées beaucoup plus facilement.

Par 5 voix POUR et 4 voix CONTRE, l'assemblée demande la suppression de l'article 63 et donc émet un avis défavorable à l'instruction de PLUi par les communautés de communes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PETRONE :

- fait part des difficultés au niveau de l'office de tourisme, la présidente de la communauté de communes proposait la désignation d'un responsable mais la commission a refusé. Madame TAPONAT souligne que la commission était contre l'augmentation du salaire et que vis à vis de la communauté de communes de CHALAMONT, il n'est pas normal que ce soit une personne de la communauté CENTRE DOMBES qui soit nommée. Monsieur NOUET souligne qu'il est prématuré de nommer un responsable en raison des futures élections et que le directeur, avant son départ, a organisé le fonctionnement de l'OT sans responsable dans l'immédiat. Le contexte est difficile actuellement.
- informe de l'accord d'une subvention de 30 % accordée par le Conseil Général concernant les travaux de façades de la mairie. Une demande sera soumise à l'assemblée lors de la prochaine séance dans le cadre de la DETR.
- communique le bilan de l'APSM.
- fait le point sur le dernier conseil communautaire.
- évoque le dossier de réhabilitation du réseau des eaux usées
- fait part de discussions en cours avec la Lyonnaise des Eaux au sujet des problèmes rencontrés à la station d'épuration

Monsieur NOUET :

- relate sa rencontre avec le SRTC sur le désherbage thermique
- résume sa rencontre avec le SIEA concernant les économies d'énergie, le plus gros poste à revoir étant celui de l'école, le bilan réalisé par le bureau d'études sera transmis au SIEA.
- les devis ont été reçus concernant l'élagage des arbres suite aux préconisations faites par l'ONF.
- le contrôle-entretien de l'AGORESPACE a été réalisé semaine 44

Monsieur SILVESTRE :

- soumet le choix de coloris des briques qui seront posées dans le cadre de l'aménagement de l'espace public.
- le mobilier de la médiathèque a été installé, l'ouverture est fixée au 1^{er} décembre.

Madame DECOLLONGE :

- signale la fin du contrat de location des motifs de Noël, le rachat s'élève à 249,28 € HT, le stockage pourrait être réalisé dans le garage loué.
- fait le point sur les rythmes scolaires : la pause méridienne ne doit pas être impactée, l'APSM ne souhaite pas participer aux temps activités périscolaires, il n'y aurait pas de cantine le mercredi, Villars les Dombes pourrait se rapprocher de St Marcel afin de mutualiser les coûts des intervenants. Un questionnaire a été distribué aux familles, sur 76 retours 56 élèves utiliseraient le TAP.
- rappelle la cérémonie du 11 novembre.

La séance est levée à 23 heures.